



MAIRIE de PRUNAY-LE-GILLON



Boinville au Chemin – Crossay – Frainville – Gérainville – Les Vaux - Ymorville

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	17/12/2010 à 20h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	13 décembre 2010

Référence	CM-CR-2010-09
État du document	Validé

Présents	Patrick BARDE Sylvie BEZANNIER Sylvie DE DEYN Christine DI GENNARO Laurent DUMONT Jackie FERRÉ Nathalie FLARY	Lionel GAUTHIER Corinne LUCAS Liliane MONTAUDOIN Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoir	Ludovic NADEAU donne pouvoir à Jackie FERRE	
Absent	Jean Claude NOELL	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
Secrétaire de séance	Nathalie FLARY	
Début de séance	20H30	
Fin de séance	23H00	

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de séance.....	02
02. Approbation du compte rendu de la précédente séance du 17 septembre 2010.....	02
03. PADD pour le PLU.....	02
04. Projets 2011 : demande subventions.....	02
05. Projets 2011 : aides parlementaires dans le cadre de la restauration de l'Eglise St Denis.....	06
06. Délibération de délégation de signature à Monsieur le Maire l'autorisant à signer une convention avec Chartres Métropole concernant la production de l'eau.....	06
07. Délibération de délégation de signature à Monsieur le Maire l'autorisant à signer une convention avec Chartres Métropole concernant la gestion, en régie, de l'assainissement collectif et de la distribution de l'eau.....	06
08. Délibération concernant l'avenant n°1 du Cabinet Sémichon pour l'APC/RM.....	06
09. Délibération sur les honoraires de l'architecte concernant le projet d'un espace locatif.....	07
10. Indemnité de Monsieur le Trésorier.....	07
11. Délibération concernant la garantie maintien de salaire.....	07
12. Tarifs municipaux : complément.....	07
13. Informations diverses des différents départements communaux.....	08
14. Clôture de séance.....	08

01. OUVERTURE de SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture du pouvoir qu'il a en sa possession :

- Ludovic NADEAU donne pouvoir à Jackie FERRÉ.

13 membres du conseil sont présents, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Nathalie FLARY

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

02. APPROBATION du COMPTE RENDU de la PRECEDENTE SEANCE du 26 NOVEMBRE 2010

Compte rendu approuvé.

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Arrivée de Madame Christine DI GENNARO à 20 heures 35.

03. PADD pour le PLU

Délibération 2010-92

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Gilson, paysagiste, cabinet chargé de l'élaboration du PLU de Prunay le Gillon, afin qu'il expose son dossier aux membres du conseil.

Monsieur GILSON présente, aux membres du conseil municipal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) relatif au dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Prunay-le-Gillon.

Monsieur Gilson précise que son développement va porter sur 6 points, à savoir :

- la croissance démographique : 907 habitants en 2006, 1060 en 2010, Prunay le Gillon est un bourg vivant. Il faut une croissance démographique mesurée
- renforcer le centre bourg pour une meilleure organisation urbaine : favoriser la construction, urbaniser des habitats groupés et l'aménagement sportif, préserver le cœur des îlots, conserver des terrains vierges.
- développer l'activité économique : maintenir une commune vivante en pérennisant l'activité économique en centre bourg, étendre quelques secteurs d'activités existants et préserver l'activité agricole
- améliorer la qualité de vie en réorganisant et développant les équipements : améliorer les besoins des usagers, des équipements collectifs en les situant dans une cohérence
- développer les liaisons douces : mettre en valeur et prolonger les chemins piétons, permettre la création de circuit vélos reliant les hameaux
- préserver et mettre en valeur l'architecture : préserver la ressource de l'eau et les structures végétales existantes, protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager, traite les franges urbaines

Après débat, le conseil municipal accepte ce PADD.

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire remercie Monsieur GILSON pour son analyse.

04. PROJETS 2011 : DEMANDE de SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de son conseil municipal les projets au titre de l'année 2011 et le sollicite afin qu'il l'autorise à demander toutes les subventions possibles.

Délibération 2010-93

Objet : **01-2011 - 3 TABLEAUX INTERACTIFS**
 Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir) - Ecole Grande Rue
 Coût du projet : **10 200.00€ TTC**

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		8 528.43€ HT
------------------	--	---------------------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-94

Objet : **02-2011 - FOURNITURE de CAVEAUX pour OSSUAIRES**
 Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir) - Cimetière de Prunay le Gillon
 Coût du projet **15 000.00€TTC**

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		12 541.81€HT
------------------	--	---------------------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-95

Objet : **03-2011 - ESPACE LOCATIF**
 Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)
 Rue(s) : Rue de la Poste
 Travaux : **89 550.16€TTC**

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		74 874.72€HT
------------------	--	---------------------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-96

Objet : **04-2011 - INFORMATIQUE**
 Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir) – rue de la mairie
 Coût du projet **3 000.00€TTC**

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		2 508.36€HT
------------------	--	--------------------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-97

Objet : **05-2011 - RESTAURATION CHARPENTE et TOITURE (tranche ferme)**
 Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir) – rue de la Mairie
 Coût du projet **850 167.15€TTC** **710 842.10€HT**

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

CONSEIL GENERAL	50% du restant HT	166 615.74€HT
CONSEIL REGIONAL (FRPCP)	20% par tranche de 200 000€	131 486.00€HT
DRAC	30%	213 252.63€HT
FONDS SPECIAUX	FONDATION DU PATRIMOINE	32 872.00€HT
FONDS SPECIAUX	PARLEMENTAIRES	En attente HT
FONDS SPECIAUX	SAUVEGARDE ART FRANCAIS	En attente HT
EMPRUNTS	COMMUNE	166 615.73€HT
EMPRUNTS TVA	COMMUNE	139 325.05€
TOTAL		850 167.15€TTC

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-98

Objet : **06-2011 - RESTAURATION CHARPENTE et TOITURE (tranche conditionnelle)**
 Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir) – rue de la Mairie
 Coût du projet **627 686.00€TTC** **562 446.48€HT**

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

CONSEIL GENERAL	50% du restant HT	131 069.00€HT
CONSEIL REGIONAL(FRPCP)	20% par tranche de 200 000€	105 258.00€HT
DRAC	30%	168 733.00€HT
FONDS SPECIAUX	FONDATION DU PATRIMOINE	26 315.00€HT
FONDS SPECIAUX	PARLEMENTAIRES	En attente HT
FONDS SPECIAUX	SAUVEGARDE ART FRANCAIS	En attente HT
EMPRUNTS	COMMUNE	131 071.00€HT
EMPRUNTS TVA	COMMUNE	110 240.00€
TOTAL		672 686.00€TTC

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-99

Objet : 07-2011 - **MANIFESTATIONS COMMUNALES**
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)
Coût du projet 19 000.00€TTC

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		15 886.29€HT
------------------	--	--------------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-100

Objet : 08-2011 - **BULLETINS COMMUNAUX**
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)
Travaux : 4 500.00€TTC

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		3 762.54€HT
------------------	--	-------------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-101

Objet : 09-2011 - **PERSONNEL pour CEREMONIES OFFICIELLES**
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)
Coût du projet 800.00€TTC

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		668.90€HT
------------------	--	-----------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-102

Objet : 10-2001 - **COMMUNICATION (impression cartes de vœux, achat d'images...)**
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)
Coût du projet 1 000.00€TTC

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		836.12€HT
------------------	--	-----------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-103

Objet : 11-2011 - **SITE INTERNET (mise en place, abonnement)**
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)
Coût du projet 450.00€TTC

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		376.25€HT
------------------	--	-----------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-104

Objet : 12-2011 - **BOISSONS pour CEREMONIES**
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)
Coût du projet 600.00€TTC

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		501.67€HT
------------------	--	-----------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-105

Objet : 13-2011 - **CEREMONIES OFFICIELLES**
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)
Coût du projet 550.00€TTC

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		459.87€HT
------------------	--	-----------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-106

Objet : 14-2011 - PEINTURES EXTERIEURES – SALLE POLYVALENTE
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir) - Rue de la Mairie
Coût du projet 2 924.46€TTC

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		2 445.20€HT
------------------	--	-------------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-107

Objet : 15-2011 - TROTTOIRS CHEMIN DE LA VALLEE
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir) - Chemin de la Vallée
Coût du projet 19 021.18€TTC 15 904.00€HT

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

FDAIC (25 % du HT)		3 976.00€HT
GRAND CHARTRES		En attente HT
AUTO FINANCEMENT		11 928.00€HT

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-108

Objet : 16-2011 - TROTTOIRS RUE HENRI CORNET
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir) - rueHenri Cornet
Coût du projet 12 520.33€TTC 10 468.50€HT

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

FDAIC (25 % du HT)		2 617.12€HT
GRAND CHARTRES		En attente HT
AUTO FINANCEMENT		7 851.38€HT

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-109

Objet : 17-2011 - CAVES URNES
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir) - Cimetière
Coût du projet 25 000.00€TTC

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		20 903.01€HT
------------------	--	--------------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-110

Objet : 18-2011 - RAMPES HANDICAPEES
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)
Coût du projet 2 033.20€TTC 1 700.00€HT

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

FDAIC		680.00€HT
AUTO FINANCEMENT		1 020.00€HT

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-111

Objet : 19-2011 - BARNUMS – BANCS
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)
Coût du projet 7 000.00€TTC 5 852.00€HT

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

FDAIC (30 % du HT)		1 755.00€HT
AUTO FINANCEMENT		4 097.00€HT
TOTAL		5 852.00€HT

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-112

Objet : 20-2011 - PEINTURES INTERIEURES – SALLE POLYVALENTE
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)
Coût du projet 3 443.16 €TTC

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		2 878.90€HT
------------------	--	--------------------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Délibération 2010-113

Objet : 21-2011 - VIDEO PROJECTEUR
Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir):
Coût du projet 1 000.00€TTC

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

AUTO FINANCEMENT		836.12€HT
------------------	--	------------------

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

05. PROJETS 2011 : AIDE PARLEMENTAIRES (député et sénateurs) dans le CADRE de la RESTAURATION de l'ÉGLISE ST DENIS

Délibération 2010-114

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin qu'il l'autorise à saisir le Député de la 1^{er} circonscription et les sénateurs d'Eure et Loir dans le cadre d'aides parlementaires concernant la restauration de l'Église St Denis de Prunay-le-gillon.

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

06. DELIBERATION de DELEGATION de SIGNATURE à MONSIEUR le MAIRE l'AUTORISANT à SIGNER une CONVENTION avec CHARTRES METROPOLE concernant la PRODUCTION de l'EAU

Délibération 2010-115

Conformément à l'article L.5216-7-1 du CGCT, Monsieur le Maire demande au conseil municipal qu'il l'autorise à signer une convention de gestion du service de production de l'eau.

Après débat, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Chartres Métropole dans le cadre d'une convention concernant la production de l'eau.

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

07. DELIBERATION de DELEGATION de SIGNATURE à MONSIEUR le MAIRE l'AUTORISANT à SIGNER une CONVENTION avec CHARTRES METROPOLE concernant la GESTION en REGIE de l'ASSAINISSEMENT et de la DISTRIBUTION de l'EAU POTABLE

Délibération 2010-116

Conformément à l'article L.5216-7-1 du CGCT, Monsieur le Maire demande au conseil municipal qu'il l'autorise à signer une convention de gestion du service d'assainissement collectif.

Après débat, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Chartres Métropole dans le cadre d'une convention concernant la gestion, en régie, de l'assainissement et de la distribution de l'eau potable.

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

08. DELIBERATION CONCERNANT l'AVENANT N°1 du CABINET SEMICHON pour l'AGENCE POSTALE COMMUNALE / REGIE MUNICIPALE

Délibération 2010-117

Monsieur le Maire vient de recevoir du Cabinet Sémichon un avenant n° 1 concernant l'aménagement de l'annexe à la Salle polyvalente ayant pour objet la révision du coût prévisionnel et un nouveau forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre en fonction des modifications de programmes élaborés en cours d'études. Monsieur le Maire informe du coût de cet avenant qui est de 9 745.46€TTC.

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

09. DELIBERATION sur les HONORAIRES de l'ARCHITECTE concernant un PROJET LOCATIF

Délibération 2010-118

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'il avait évoqué lors du conseil du 17 septembre dernier la cession d'activité du Médecin.

Un cabinet d'architecte a été saisi pour proposer un projet et devait rendre un chiffrage pour la fin du mois septembre. Celui-ci a rendu son projet.

Il appartient maintenant de régler les honoraires qui s'élèvent à 2 990.00€.

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

10. INDEMNITE de MONSIEUR le TRESORIER

Délibération 2010-119

Monsieur le Maire informe que Monsieur GAUTHIER, trésorier de Chartres Banlieue, a fait valoir ses droits à retraite. Son successeur, Jacques Castell, a pris ses fonctions le 1^{er} août 2010.

Monsieur Castell vient d'adresser un décompte concernant l'indemnité de conseil versée au receveur. Ce montant s'élève à 477.98€ . Monsieur le Maire précise que l'indemnité de Monsieur Gauthier était votée à 100%.

Il appartient au conseil municipal de voter un taux de cette indemnité.

Après débat, le conseil municipal décide de voter un taux de 100%.

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

11. DELIBERATION concernant LA GARANTIE MAINTIEN de SALAIRE

Délibération 2010-120

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2009-09 en date du 20 Janvier 2009 concernant la garantie maintien de salaire du personnel .

Les agents peuvent bénéficier de cette garantie de maintien de salaire lorsqu'ils sont à ½ traitement à la suite d'une maladie ou d'accident de la vie courante.

Le Centre de Gestion en partenariat avec la MNT propose un contrat collectif, avec les mêmes garanties et avantages, à un taux de 0.62 % du traitement brut indiciaire à compter du 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Maire précise que la commune participe à hauteur de 25%.

Monsieur le Maire demande au conseil :

- Son accord
- L'autorisation de signer tous documents afférents à ce contrat qui prendra effet au 1^{er} janvier 2011

Après débat, le conseil municipal :

- donne son accord
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce contrat qui prendra effet au 1^{er} janvier 2011

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

12. TARIF MUNICIPAL 2011 : COMPLEMENT

REGIME INDEMNITAIRE des AGENTS COMMUNAUX

Délibération 2010-121

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités et/ou primes des agents territoriaux sont régies par plusieurs décrets. Il appartient aux assemblées délibérantes de fixer le régime indemnitaire pour les agents.

Les indemnités et/ou primes sont de plusieurs natures suivants le grade de l'agent :

- indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
- l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés (IFTS)
- l'indemnité d'exercice de mission des préfectures (IEMP)

Monsieur le Maire précise les montants de base, au 1^{er} juillet 2010 pour chaque prime suivant la filière.

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Filière administrative	476.09€ (adjoint administratif pal 1 ^{ère} classe)
Filière technique	449.29€ (adjoint technique 2 ^{ème} classe)
	464.29€ (adjoint technique 1 ^{ère} classe)
Filière sociale	464.29€ (ATSEM 1 ^{ère} classe)

Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP)

Filière administrative	1 173.86€ (adjoint administratif pal 1 ^{ère} cl)
	1 372.04€ (secrétaire de mairie)
Filière technique	1 143.37€ (adjoint technique 2 ^{ème} et 1 ^{ère} cl)
Filière sociale	1 143.37€ (ATSEM 1 ^{ère} classe)

Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)

Filière administrative 1 078.73€ (secrétaire de mairie)

Monsieur le Maire souligne qu'un coefficient peut être attribué suivant la nature de la prime, à savoir :

- de 0 à 8 pour l'IAT et l'IFTS
- de 0 à 3 pour l'IEMP

Monsieur le Maire précise que ce régime indemnitaire se substitue aux heures complémentaires et/ou heures supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle que :

* le régime indemnitaire peut être versé aux agents titulaires, stagiaires à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel.

* lors de la séance du 27 mars 2009, des conditions d'attribution et de maintien et/ou suspension ont été décidées, à savoir :

I - conditions d'attribution :

- la manière de servir
- la disponibilité de l'agent, son assiduité
- l'expérience professionnelle
- les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, à la fiche de poste

II - conditions de maintien et/ ou de suspension :

- maintien : congés annuels, autorisations spéciales d'absence, accidents du travail
- maintien partiel : congés maladie ordinaire
- Suspension : grève, procédure disciplinaire, longue maladie, état de service

Après débat, le conseil municipal :

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

REDEVANCE d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC

Délibération 2010-122

	Tarif 2010	%	Proposition 2011
Part fixe	2€ le ml	0	2€ le ml
Part variable	0.05€ par m3 exploité	0	0.05€ par m3 exploité

Après débat,

↳ Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

13. INFORMATIONS des DIFFERENTS DEPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire laisse la parole aux adjoints

Patrick BARDE indique que :

- l'APC/RM est équipée en électricité et en téléphone depuis le 16 décembre
- le mobilier sera livré courant décembre
- l'installation des décorations de Noël est terminée

Laurent DUMONT précise que :

- compte tenu des conditions météorologiques, 7 tonnes de sel ont été utilisées
- les résultats du contrôle de la station d'épuration sont satisfaisants. Les rejets sont de bonne qualité

Nicolas VANNEAU informe que :

- le transfert de la ligne internet entre l'ancienne APC/RM et la nouvelle prendra entre 15 jours à 3 semaines
- les tableaux interactifs sont installés dans la classe

Sylvie BEZANNIER souligne que :

- 83 enfants ont déjeuné à la cantine lors du repas de Noël du jeudi 16 décembre

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Signature de la convention de souscription de l'Eglise : celle-ci a eu lieu en mairie le vendredi 11 décembre dernier
 - PLU de Berchères les Pierres : par délibération en date du 25 novembre 2010, le conseil municipal de Berchères les Pierres a décidé d'approuver son PLU
 - INSEE : recensement de la population – population légales : La commune de Prunay le Gillon a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2009. La population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011 sur Prunay le Gillon est de 950 habitants dont 934 population municipale et 16 population comptée à part.
 - Relevé de conclusions suite à la réunion du 9 décembre 2010 : Monsieur le Maire fait lecture du relevé de conclusions suite à la réunion du 9 décembre concernant les fouilles archéologiques.
 - Dossier conseil général – canton Chartres Sud Est : Monsieur le Maire présente aux membres du conseil plusieurs cartes, à savoir : une sur le plan de salage 2010-2011 pour le canton Chartres Sud-est, une avec le nom de la personne chargé de passer la lame en cas de neige sur le territoire de la commune et ses alentours et la dernière sur les travaux 2010.
 - Bacs à fleurs : des bacs à fleurs ont été installés Place de l'Eglise.
- Monsieur le Maire tient à remercier :
- Monsieur Olivier Millochau pour son aide à l'installation des décorations de Noël
- Ouverture de la Mairie : pendant les périodes de fêtes la mairie sera fermée du lundi 20 au jeudi 30 décembre sauf le vendredi 31 décembre, une permanence sera assurée de 10 à 12 h pour permettre les inscriptions sur les listes électorales

Monsieur le Maire souhaite de bonne fêtes de fin d'année à tous.

14. CLOTURE de SEANCE

Fin de séance à 23h00